

Reméandrage du Meleuc : une seconde phase de travaux réalisée au Tronchet

Dans la continuité des travaux de reméandrage du Meleuc effectués fin 2021 dans la Forêt du Mesnil, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) vient d'achever une seconde phase de travaux sur le cours d'eau jusque dans le bourg du Tronchet.

Cette opération d'ampleur mérite d'être soulignée puisqu'entre 2021 et 2022, environ 1600 m ont été reméandrés sur le Meleuc dans un objectif d'amélioration de qualité et de quantité d'eau. Ces travaux ont permis de restaurer la fonctionnalité hydraulique et écologique des 9 ha de zones humides.



Répondre à des enjeux de qualité et de quantité d'eau importants

Le Meleuc prend sa source à Mesnil Roc'h (Lanhélin) puis traverse la commune du Tronchet avant de rejoindre la retenue d'eau de Mireloup approvisionnant en eau potable le Pays de Saint-Malo.

Les enjeux de qualité et de quantité d'eau sont importants sur ce secteur. Il est en effet essentiel que l'eau provenant du Meleuc arrive la plus pure possible dans la réserve d'eau, car une fois potabilisée, celle-ci sera destinée à la consommation humaine.

Par le passé, le lit du Meleuc avait été modifié pour accélérer les écoulements, améliorer le drainage des terres et marquer les limites de propriétés. Mais ces choix de l'époque, qui ont fait perdre à la rivière ses fonctionnalités hydrauliques, ont eu à long terme des conséquences négatives sur la biodiversité ainsi que sur la qualité et la quantité d'eau produite.

En quoi ont consisté ces travaux ?

600 m de cours d'eau ont été reméandrés lors de cette seconde phase de travaux qui s'est déroulée au mois de septembre 2022, l'objectif étant de redonner à la rivière ses méandres et de lui permettre de retrouver peu à peu toutes ses fonctionnalités naturelles (capacités d'autoépuration de l'eau, régulation des crues, recharge des nappes d'eau souterraines...). Quant à l'ancien lit artificiel du Meleuc, il a été effacé par comblement, avec les terres ayant servi à creuser le nouveau lit.



L'apport de bois morts (souches d'arbres) et de blocs de pierres dans le nouveau lit mineur du Meleuc a permis d'amorcer une diversification des habitats aquatiques (mares, bras morts, méandres, zones humides).

Des radiers (zones peu profondes à écoulement rapide) et des mouilles (zones profondes à écoulement lent) ont été créés pour favoriser l'accueil d'une diversité d'invertébrés (larves aquatiques) jouant un rôle fondamental dans l'épuration de l'eau.

La rivière présente désormais un aspect naturel et sinueux. Les méandres ralentissent les écoulements et diminuent les crues, favorisent l'infiltration et le maintien de l'eau dans le sol, permettant ainsi aux nappes d'eau souterraines de se recharger pour les besoins en eau potable. De nouvelles espèces piscicoles (truites, anguilles, goujons, brochets...) retrouvent des zones de frayère, de gîte et de nourrissage.

Grâce à ces aménagements, l'eau est mieux oxygénée et arrive fraîche et pré-épuration dans l'étang de Mireloup.

L'acquisition de 2,9 ha de parcelles en zones humides par la commune du Tronchet

Ces travaux ont été en partie rendus possibles grâce à l'acquisition par la municipalité du Tronchet de 2,9 ha de zones humides qui peuvent désormais jouer pleinement leur rôle de zone d'expansion de crue : assurer le stockage de l'eau lors des débordements du Meleuc en période hivernale et soutenir les débits du cours d'eau en période sèche (restitution progressive de l'eau l'été).

Des conventions ont également été signées avec le Syndicat des Eaux de Beaufort, propriétaire de certaines parcelles.

Témoignage de M. Pascal BRIAND, Maire du Tronchet

Cette opération de restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques était attendue depuis une vingtaine d'années. La commune a acquis deux parcelles au lieu-dit « La Molée » en juillet 2022.

Je tenais tout d'abord à remercier M. Daniel Poidevin, l'ancien propriétaire, qui a vendu ces parcelles à la commune du Tronchet.

Cet espace naturel, qui était enfriché, retrouve son caractère de prairie humide avec de petits boisements. Il est situé au cœur de la commune, au pied de la mairie, en amont de la ressource de Mireloup et en aval de la forêt.

Ces parcelles si importantes pour la qualité et la quantité d'eau seront ouvertes à la découverte en période estivale à partir de 2023. Un cheminement dessiné par le fauchage longera les méandres pour rejoindre la forêt.

La nature est au cœur du Tronchet.



Le montant total alloué à cette seconde phase de travaux s'élève à environ 65 000 € TTC.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a apporté une aide financière de 50% et le Département d'Ille-et-Vilaine de 30%. Le SBCDol a financé cette opération à 20%.



Contact presse : Karine HAVARD, Chargée de communication - pédagogie

Tél : 02.57.64.02.55

Plus d'infos sur le SAGE et le SBCDol sur www.sage-dol.fr

Pour en savoir plus ...

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)

Depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Son périmètre, identique à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, s'étend sur une superficie de 451 km² et rassemble 39 communes et 3 intercommunalités (Communauté de communes Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel ; Saint-Malo Agglomération ; Communauté de communes Bretagne Romantique).

Les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne



Ce territoire qui concerne environ **700 km de cours d'eau et canaux**, est drainé par plusieurs petits cours d'eau côtiers qui prennent d'abord leur source sur les plateaux granitiques (Combourg, massif de St-Broladre) avant de traverser le secteur du Marais de Dol, puis de se jeter dans le même milieu récepteur : la Baie du Mont Saint-Michel.

Le SBCDol a élaboré un programme d'action sur les milieux aquatiques de ses bassins versants dans le cadre d'un Contrat Territorial proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme a été validé le 14 juin 2019 et comporte **39 sites d'actions prioritaires sur 6 ans (2019 – 2024)**. Il a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Les actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives, aménagement de cours d'eau...),
- ...

Ces actions permettent également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...